



Mai 2025

LE JORNALET du Comminges

6 mois déjà, on est toujours là !

Depuis novembre 2024, le pays de Cagire est en ébullition : l'implantation d'une usine de bûches de bois densifié a provoqué la colère des habitants d'Estadens et des alentours. En pages 2 et 3, rétrospective sur une controverse qui met à mal notre territoire.

Le **collectif Cagire sans usine** est un rassemblement d'habitants d'Estadens et des communes alentour, réunis pour s'opposer à la construction de l'usine de bûches compressées CIMAJ dans le magnifique cadre naturel du cap d'Arbon. Nous contestons la logique industrielle qui supporte cette installation, au mépris des enjeux écologiques, démocratiques, touristiques et économiques. Le **Jornalet** ("petit journal" en occitan) sera notre outil d'information locale et de débat.



Edito

Voilà tout juste six mois de mobilisation et le collectif Cagire sans usine s'installe dorénavant dans la durée, mais pour quoi faire ? Le temps de sidération passé, un nombre croissant de riverains comme d'habitants du Comminges ne comprennent toujours pas : « Comment est-ce qu'on a pu laisser s'installer cette métastase industrielle au beau milieu de ce somptueux paysage ? »

Il y a une lecture à plusieurs niveaux de cet accident de démocratie de proximité. Il est question de « vertu », mais où se niche-t-elle exactement ? Qu'est-ce qui pèse le plus dans la balance ? Six emplois créés pour fabriquer une marchandise destinée aux métropoles, mais combien de projets de développement d'activités économiques aux retombées locales seront compromis ? L'image du territoire sera entamée pour longtemps si l'on ne soigne pas cette verrue technologique. L'objet de ces feuillets informatifs est un appel à ouvrir un véritable débat public sur le : « Comment faire exister la démocratie de proximité ? », arguments contre arguments, sans atteinte à la dignité et l'intégrité des biens et des personnes.

D.B.

DANS CE NUMÉRO :

Chronologie du mouvement CSU
pages 2 et 3

Lettre d'un habitant révolté et réponses
pages 4 et 5

ICPE : Qu'ei aquo ?
page 6

Un chantier illégal ?
page 7





Rétrospective sur une controverse démocratique, écologique et économique



Depuis quelques mois, le petit village d'Estadens est en crise. Comment en est-on arrivé là ? Petit retour sur le passage en force d'un projet de "greenwashing".

"Tout a commencé au début du mois de novembre 2024, lorsqu'une amie m'a envoyé un lien vers l'application "Panneau Pocket", qui informait la population du lancement imminent d'une consultation publique.

En ouvrant ce document, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir qu'une usine allait être construite... juste en bas de chez moi!

Oui, je connaissais depuis longtemps l'existence de cette zone artisanale. Mais jamais je n'aurais imaginé qu'un "site à vocation industrielle" sortirait de terre dans ce cadre privilégié qu'est le cap d'Arbon.

Qui avait bien pu penser une telle absurdité ?"

Ute D., riveraine du chantier CIMAJ

- 19 janvier 2023 : Décision unanime du conseil communautaire Cagire Garonne Salat de vendre les parcelles du cap d'Arbon à la Société CIMAJ
- 21 mai 2024 : Délivrance du permis de construire à CIMAJ par la mairie d'Estadens

5 novembre 2024 : Affichage en mairie, message sur Panneau Pocket

Ce qu'ils avaient bien voulu nous en révéler :

Mag' de la com-com, n°12, printemps 2023, p.10, un simple dessin.

"CIMAJ", "BRICAFEU" ne sont même pas cités !



Rien d'autre, vous pouvez chercher.

18 novembre 2024 : Création du collectif Cagire sans usine

Novembre 2024

- Le 19 : Début de la consultation publique
- Le 21 : Réunion publique, en présence de F. Arcangeli, président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat, 250 personnes
- Le 25 : Début des travaux
- Le 26 : Premier rassemblement contre l'usine devant le chantier, 80 personnes
- Le 30 : **Rassemblement contre l'usine à Aspet, 100 personnes**
1re Assemblée Générale du collectif



12 décembre 2024, devant la Com Com



Décembre 2024

- Le 4 : Démission de Stéphane Duron
- **Le 12 : Rassemblement contre l'usine à la communauté de communes, 130 personnes**
- Le 17 : Fin de la consultation publique. Rassemblement contre l'usine au conseil municipal d'Estadens, 60 personnes

- **11/01/2025 : Manifestation contre l'usine dans les rues d'Aspet et au marché, 100 personnes.**
- **25/01/2025 : Assemblée générale au foyer rural d'Aspet, 130 personnes**
- **06/02/2025 : Manifestation à Saint-Gaudens, rassemblement devant la sous-préfecture, 150 personnes**
- 26/02/2025 : arrêté préfectoral d'enregistrement de l'ICPE



26 février 2025 : Carnaval sur le site CIMAJ : dénonciation de crime écologique

13 mars 2025 : Le Collectif remet à M. Arcangeli, lors de la réunion du conseil communautaire, l'ensemble des pétitions signées en opposition à l'installation de l'usine CIMAJ à Estadens :

Sur **439** personnes inscrites sur les listes électorales,
233 ont signé la pétition,

soit plus de 50% de la population du village qui conteste l'usine.

Démission à l'office de tourisme.

Le 4 décembre 2024, Stéphane Duron démissionne de son poste de président de l'office de tourisme Cagire Garonne Salat, après dix ans d'investissements pour le territoire. On le connaît notamment pour la promotion du tourisme vert et les projets pôle pleine nature et Val Camins.

Mais, aujourd'hui, ce travail de développement d'un tourisme vertueux est menacé par l'implantation de l'usine Cimaj en plein cœur du Comminges : une véritable verrue qui aura des effets délétères sur le tourisme, sans parler des poids lourds de 38 tonnes qui disputeront nos départementales aux cyclistes. En amont, on note encore un déplorable manque de concertation : comme tant d'autres, Stéphane n'a appris ce qui se passait au cap d'Arbon qu'en voyant les pelleteuses y débarquer.

La belle affaire, quand on parle du président de l'office de tourisme, que personne n'a "pensé" à prévenir de l'implantation d'une usine en plein cœur du territoire pour lequel il travaille!

Toujours est-il que M. Arcangeli et les élus qui le suivent ont choisi. Au tourisme vert, aux cyclistes, au développement durable, ils préfèrent une réindustrialisation forcée du Comminges, quel qu'en soit le coût financier, écologique et humain.

Et pour Stéphane, "dégoûté" et "trahi", devant une décision arbitraire de la communauté de communes qui remet stupidement en question plus de dix ans de travail de l'office de tourisme, il ne reste que la démission.

J.F.



4 avril 2025 : Bal trad' solidaire à Chein-Dessus, 100 personnes



Lettre envoyée le 7 avril par un membre du collectif à tous les maires des communes de la communauté Cagire Garonne Salat

Lettre ouverte à nos élus,

Mesdames, Messieurs les élus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,

Le visionnage de la vidéo du conseil communautaire du 13 mars 2025 m'a laissé dans une certaine perplexité. Plusieurs interventions, concernant l'usine Cimaj et le collectif Cagire sans usine, ont révélé une ignorance très gênante du sujet. Pourtant, c'est un projet que chacun de vous a validé lors d'un vote unanime.

C'est pourquoi j'aimerais vous poser quelques questions au sujet de cette usine qui va impacter un certain nombre de vos concitoyens, et éventuellement dégrader leur cadre de vie.

- Six emplois créés... et combien de gîtes ruraux mis en danger, qui vont pour certains devoir fermer, du fait de la présence de l'usine ? Combien d'emplois vont être perdus dans le secteur du tourisme ?
- A combien s'estime la dévaluation immobilière du secteur, pour les habitants d'Estadens, ainsi que pour les riverains de la départementale ?
- Comment cette usine, installée sur un site qui, à nu, est déjà visible à des kilomètres à la ronde, pourra-t-elle être « même pas visible depuis la route », comme on nous l'a dit, malgré des hauteurs de cheminée de 11 mètres ?
- Pourquoi les propriétaires des habitations les plus proches du site n'ont-ils rien su avant novembre 2024, alors que ce projet les impacte aussi fortement ?
- Si la démocratie a été respectée, pourquoi autant de personnes sur Estadens ont signé la pétition contre l'usine ?
- L'usine Cimaj annonce consommer dans les 38 000 tonnes de bois par an. Où vont-ils trouver ces ressources ? En tout cas pas sur Saint-Gaudens !
- Si l'usine Cimaj ne doit consommer que des déchets de bois, pourquoi M. Saurine est-il déjà installé comme exploitant forestier à Chein-Dessus, et pourquoi a-t-il parlé d'utiliser des broyeurs ? Combien d'hectares de forêts seront exploités, et quelles seront les conséquences sur le prix du bois local ?
- Comment cette usine pourra-t-elle ne « dégager que des vapeurs d'eau », comme on l'a entendu, quand elle prévoit de brûler 12 stères de bois par jour dans une chaudière à biomasse pour ... sécher du bois ?
- Qu'y a-t-il de vertueux dans un projet qui brûle du bois pour sécher du bois, qui broie des grumes pour les recompresser en bûches densifiées, puis qui les trimballe sur des centaines de kilomètres pour les revendre au prix fort ?
- Est-ce que vous voulez vraiment pour le Comminges un avenir où l'on privilégie les usines et les camions plutôt que les touristes et les vélos ?
- Finalement, pourquoi avez-vous voté en faveur de l'installation de cette usine ?

Maintenant que cette lettre est écrite, je suis curieux de voir combien d'entre vous prendront la peine de nous donner des réponses, des réponses sincères, sans la langue de bois que l'on nous serine depuis des mois.

Parce qu'ici, des gens souffrent d'un projet qui leur paraît aberrant et incompréhensible, d'un projet qui ne leur cause, et ne leur causera, que du tort.

Et ces gens sont vos concitoyens, vos administrés, vos voisins.

Merci de votre attention.

Un mangeur de graines,
membre du collectif Cagire sans usine



Expéditeur : francois.arcangeli
À : joel.fete
lun. 7 avr. à 12:31

Bonjour Monsieur Fête,

Je me permets de répondre à votre courrier, quoique n'étant pas destinataire de celui-ci.

La plupart des points que vous évoquez ont déjà été largement débattus : nous avons une divergence avec votre lecture et votre analyse des impacts. Nous pensons que l'installation de l'entreprise CIMAJ dans la zone d'activités du Cap d'Arbon n'aura pas les impacts négatifs que vous évoquez. Nous sommes notamment très attachés au développement touristique pour lequel nous développons en partenariat avec l'Office de Tourisme un travail de haute qualité.

De même, nous contestons l'argument sur la démocratie et la communication. Différentes séquences vous ont été proposées depuis 20 ans, date à laquelle le projet de Zone d'Activités a été lancé : enquête publique du PLU de la commune, création de la Zone d'Activités, règlement de zone en 2017, enquête publique du SCOT en 2019, recours du permis de construire, etc. sans que cela n'ait jamais été utilisé.

Cette question rejoint d'ailleurs mon propos qui semble ne pas avoir été compris, tout en étant pourtant factuel : nous avons vendu ce terrain il y a plus de deux ans, et effectivement, la Communauté de communes n'a plus capacité à bloquer ce projet, qui respecte visiblement toutes les obligations légales.

Cordialement,

François Arcangeli, Président

Réponse de F. Arcangeli, qui ne faisait pas partie des destinataires de la lettre, et retour à l'expéditeur

Expéditeur : joel.fete
À : François Arcangeli, en cc aux 55 maires de la com-com.
lun. 7 avr. à 14:14

Bonjour monsieur Arcangeli,

Je vous remercie de votre réponse. Cependant, comme vous l'avez dit, vous n'étiez pas le destinataire de ma lettre. Je voulais interpeller nos maires, les personnes pour qui nous avons voté, et j'ose encore espérer qu'ils exprimeront leur avis.

Ceci dit, je me vois, encore, obligé d'exprimer ma perplexité. Si ces points ont été si largement débattus, pourquoi est-ce que l'on a entendu, lors de la réunion du 13 mars, des non-sens que personne n'a essayé de corriger?

Pour reprendre vos mots, vous "pensez" que l'installation de l'usine n'aura pas les impacts négatifs que l'on craint. Mais, monsieur Arcangeli, penser n'est ni promettre, ni garantir. Est-ce que vous pouvez promettre à tous les riverains du site et de la départementale que la valeur de leurs propriétés ne va pas baisser? Que les gîtes ruraux ne vont pas fermer ou devoir casser leurs tarifs? Qu'il n'y aura pas d'impact sur les activités touristiques? Et j'en passe... Ce qui n'est qu'une pensée de votre part est, pour eux, du concret : c'est la valeur de leur patrimoine, la qualité de leur cadre de vie, la pérennité de leur activité...

Ce que vous dites ensuite, sur l'argument démocratique, est vrai. Nous sommes, nous, citoyens, fautifs. Nous n'avons pas suivi les délibérés, lu les comptes rendus ou les communiqués... quand il y en avait. Nous sommes coupables d'avoir bien voulu fermer les yeux et d'avoir accepté par défaut les décisions des autres.

Et cela veut aussi dire que nous sommes coupables d'avoir fait confiance à nos élus...

Mais est-ce une faute? Dans mon village, j'ai le sentiment que nous avons un bon maire. Je veux encore pouvoir lui faire confiance et me dire que, si je pars deux mois en vacances, je ne vais pas me retrouver avec une usine en construction devant ma porte à mon retour.

Respectueusement, Joël FÊTE



ICPE Qu'ei aquò ? :

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La compréhension de ce label prometteur demande de s'attaquer à un massif feuillu et compact d'articles de loi d'une complexité épuisante. Ces articles sont écrits dans un langage qui relève de la culture technique administrative, aussi impénétrable pour l'électeur moyen que le langage juridique des articles notariés. En 2018, la «loi ESSOC» a posé les bases d'une simplification de l'action de l'administration. Dans la culture macronienne du langage inversé, elle se formule : «La loi pour un État au service d'une société de confiance», autrement dit le citoyen lambda serait invité courtoisement à faire confiance à l'État, soit une forme élégante d'installer une dictature sans consentement. En 2020, la loi ASAP pour «accélération et simplification de l'action publique» a appliqué le même principe dans le domaine de l'environnement et a assoupli les règles applicables aux installations classées ICPE. De ce fait, le projet CIMAJ a été dispensé d'enquête publique, réduite à une simple consultation publique.

En Comminges au mois de novembre 2024, c'est la découverte de l'implantation de l'usine CIMAJ au cap d'Arbon à Estadens. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune communication publique et encore moins d'un débat. Quand il lui a été demandé : « Est-ce que vous avez débattu sur ce projet ? », le président de la Com Com CGS François Arcangeli a répondu : «Une commission a étudié le projet et ça a été soumis au vote». C'est ainsi au moment du vote qu'a été posée la question, le même rituel obligé au fil des sujets soumis à l'assemblée : «Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? ». Le sujet CIMAJ a été ainsi digéré par le syndrome de la démocratie par délégation et le silence aimable de l'assemblée, le sujet noyé parmi les autres et le consentement global sur le registre de la confiance. C'est par définition la gouvernance par délégation à l'expertise : le pouvoir de décider la chose publique est remis dans les mains des « sachants ». Le débat n'appartiendrait-il plus à la population ?

En conclusion, la majorité des maires de la communauté de communes Cagire Garonne Salat ont voté sans savoir, sans avoir lu un document difficile d'accès, noyé dans tant d'autres qui ne sont pas davantage lus du fait du manque de temps disponible, tel est l'exercice difficile d'un élu local devant la complexité des dossiers. Mais la démocratie a bien été respectée, puisque l'analyse du dossier a été déléguée à une commission qui s'est chargée de la lecture, et la conclusion soumise au vote. Quelques mois après certains maires osent exposer avec mérite leurs états d'âme devant l'incompréhension de la population. Il n'est pas facile de s'avancer dans le questionnement au milieu d'une majorité consentante.

La leçon que nous livre cette expérience de la pratique de la démocratie locale a le mérite d'ouvrir une perspective de réflexion tout aussi urgente que celle de la transition écologique : le consentement par commodité de situation. À la lumière de ces derniers mois tumultueux en Comminges, c'est une invitation à repenser sérieusement le fonctionnement de la démocratie locale.

DB

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Ce sigle désigne toute exploitation industrielle ou autre susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment sur la sécurité et la santé des riverains.

Aéroports, fermes-usines, barrages, entrepôts, centres commerciaux... Les grands projets inutiles et dévastateurs prolifèrent en France. Face à eux, des collectifs citoyens se mobilisent pour défendre leur environnement.

Reporterre publie une carte de toutes ces luttes locales. Elle servira d'outil pour celles et ceux qui veulent empêcher la destruction du monde.



Source : <https://reporterre.net>

Reporterre
un collectif de journalistes



CIMAJ, un chantier vraiment illégal ?

Le chantier de l'usine CIMAJ était-il vraiment illégal ? Depuis novembre, on a entendu beaucoup de choses à ce sujet. Pour vous répondre, voici les faits, bruts, sans interprétation.



Les dates :

- 21/05/2024 : Délivrance du permis de construire à Cimaj



Code de l'environnement

Article L512-7-3, extrait :

"L'arrêté d'enregistrement est pris par le préfet après avis des conseils municipaux intéressés. (...)

Si un permis de construire a été demandé, il peut être accordé **mais les travaux ne peuvent être exécutés avant que le préfet ait pris l'arrêté d'enregistrement.**"

- 25/11/2024 : Début des travaux**
- Janvier 2025 : M. Martin, maire d'Estadens, se rend sur le site du chantier et constate que les travaux se déroulent sans autorisation. Il dresse alors un procès-verbal. Il ne prendra cependant jamais d'AIT, d'arrêté interruptif des travaux.
- 26/02/2025: Arrêté préfectoral d'enregistrement de l'ICPE**



Code de l'urbanisme

"L'arrêté interruptif de travaux (AIT) est une mesure conservatoire prévue par l'article L. 480-2 du Code de l'urbanisme. Il permet au maire d'une commune de **stopper un chantier en cours lorsque des travaux sont réalisés sans autorisation.**(...)"

Un bâtiment industriel ou... un simple hangar?

Le 18 février 2025, dans la Gazette du Comminges, M. Geneste, directeur des activités de Cimaj, a affirmé à propos du chantier en cours :

"Il s'agit simplement d'installer un hangar. Il n'y a rien relatif aux futures activités de l'usine de bûches"

Pourtant, le libellé du permis de construire est bien : **« Construction d'un bâtiment industriel de traitement du bois en bois densifié »**

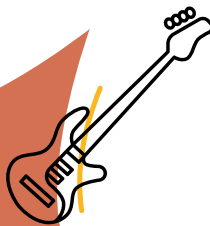
Personne n'a jamais entendu parler d'un permis de construire concernant un hangar au cap d'Arbon.

... Autre chose à rajouter?



En bref...

On va couper du bois pour brûler du bois,
on va brûler du bois pour faire sécher du bois,
on fait sécher du bois pour faire des bûches en bois,
on fait des bûches en bois pour faire brûler du bois..
on n'est pas cons !



Refrain du "Rock des Bûches", par
le groupe local "Les bûches
réfractaires", qui résume bien
l'absurdité de l'usine CIMAJ !

Du vieux pour sauver nos forêts!

Débarrassez-vous de vos vieux (objets) inutiles mais encore valables, faites-en don au collectif qui ira les vendre à une prochaine brocante pour continuer à financer la lutte!

Nous tiendrons un stand au vide-greniers de Mane, le 17 mai. Un espace de stockage est d'ores et déjà disponible, mais vous pouvez aussi nous amener des babioles directement sur place.

Et bien sûr, vous êtes aussi tous invités à nous y rejoindre, pour papoter, boire un pot, prêter vos bras, ou même pour racheter les vieux que vous nous aurez confiés...

Merci à tous ceux qui y participeront !

La BIOCOOP retire les produits CIMAJ de ses rayons

"Notre fournisseur historique ADOM/CIMAJ a été déréférencé par le réseau Biocoop. A la suite du projet d'usine Adom/Cimaj sur la commune d'Estadens, nous avons fait remonter nos questionnements au réseau Biocoop afin de connaître leur position. Adom/Cimaj étant sur le territoire toulousain, nous achetions en direct leurs produits (papier toilette, sopalin, ramettes de papier, poches vrac).

Fournisseur historique et éthique des premières années, ce projet d'usine a mis en perspective leur nouvelle politique et nous a grandement questionné sur la conduite à tenir.

Cette année, Biocoop devait renouveler leur contrat d'engagement, c'est auprès d'autres fournisseurs qu'ils se sont tournés.

Fort de cette réaction et de nos diverses réflexions auprès des différents acteurs, nous ne renouvelerons pas non plus nos commandes auprès de ce fournisseur."

L'équipe de la SCOP
Biocomminges.



Nous aider, participer...

Si vous pensez aussi que cette usine n'a pas sa place au Cap d'Arbon, n'hésitez pas à venir nous aider. De manière très simple, vous pouvez nous **faire part de votre soutien** et nous envoyer des messages d'encouragement.

Mais le nerf de la guerre, c'est toujours l'argent. Les procédures juridiques coûtent cher, et des expertises onéreuses sont envisagées. Vous pouvez **faire un don au collectif**, via le lien sur le site Cagire Sans Usine, ou lors d'une rencontre (Foire bio, marché d'Aspet, vide-greniers de Mane...).

Nous sommes aussi en recherche de dessinateurs pour le Jornalet, à vos crayons !

Si vous voulez vous investir d'une façon ou d'une autre, prenez contact avec nous, vous serez toujours les bienvenus. Un grand merci à tous ceux qui l'ont fait ou le feront !

Le collectif Cagire sans usine

